



## Aide garde enfant de 8 ans

Par **fredvoncherry**, le **01/03/2015** à **16:08**

Bonjour,

Je suis un peu perdue sur les démarches à effectuer au niveau de la garde de mon fils de bientôt 8 ans.

Voici ma situation.

Depuis notre séparation il y a 6 ans comme le père de mon fils a un métier avec un planning pas évident nous avons convenus d'un commun accord qu'il prendrait son fils ses jours de repos, à condition que l'on soit d'accord tout les 2 et qu'il passerait le voir quand il souhaite. Donc tout cela sans jugement.

Donc administrativement le domicile de mon fils est chez moi.

Donc je vivais tant bien que mal en fonction du planning de son père et nous nous arrangions toujours au mieux pour notre fils.

Dorénavant j'ai le planning de son père au compte goutte donc je sais parfois quand il prendra son fils pour les 15 jours qui suivent ou la semaine et parfois je ne sais pas.

Cela devient compliqué pour moi de prévoir les semaines qui suivent, car si je prévois quelque chose je ne sais jamais si cela tombera sur un de ces repos, il devient de moins en moins arrangeant, décide si oui ou non il prendra mon fils, cela devient invivable.

Sachant que j'ai mon fils la majorité du temps, puis je demander la garde exclusive de mon fils? La garde alternée est-elle possible vu que les jours de repos de son père ne sont pas fixes?

Que puis je faire pour ne plus être, enfin, dépendante du planning de son père?

Merci

Par **LEVATITI**, le **01/03/2015** à **19:52**

Bonsoir,

dite lui que vous allez déposer un recours devant le Juge aux affaires familiales. Il va peut être changer de comportement.

CDT

Par **fredvoncherry**, le **01/03/2015** à **19:59**

Je lui en ai déjà parlé, mais ça ne change rien, il préfère me donner son planning comme bon

lui semble et m'imposer ses repos et il estime que je n'ai rien à dire, que le juge ira dans son sens et qu'il lui accordera ses jours de gardes en fonction de ses repos. Et que si je ne suis pas d'accord sur un jour où il veut le prendre je n'ai pas le droit de refuser... alors certes je n'ai pas à lui refuser vu qu'il n'y a pas de jugement mais lorsqu'il me dit récupérer une nuit mon fils ensuite une nuit chez moi, à nouveau une nuit chez lui je ne trouve pas cela très stable pour mon garçon alors je ne sais pas quoi faire

Par **LEVATITI**, le **01/03/2015** à **20:31**

Donc seul un recours devant le Juge aux affaires familiales peut régler la situation

Par **fredvoncherry**, le **01/03/2015** à **20:32**

D'accord merci beaucoup

Par **Visiteur**, le **02/03/2015** à **10:16**

Bonjour,  
en fait vous avez mis en place une garde alternée irrégulière; en fonction du planning du papa. Vous avez la garde et lui des DVH (tout ça officieux car sans jugement). Dans l'esprit, les DVH sont des droits; ce qui veut dire que le papa (dans ce cas), peut décider de voir son fils, ou pas. Dans l'idée le papa n'a pas complètement tort ! Que risque de dire le juge ? Je doute fort qu'il refuse toute garde au papa. Donc il y a des chances qu'il accepte l'idée des jours de repos ? N'ayant pas d'autres choix ? Je présume que monsieur travaille aussi certains WE ? Mais ce ne sont que des suppositions; seul un juge peut décider !